

# **REUNION du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)**

---

**COMPTE RENDU DE REUNION CLIC  
À Bergerac – BREZAC ARTIFICES  
Jeudi 7 janvier 2010 – 10h00**

---

## Liste des participants

---

### Collège « Administration »

<b>Kenny JEAN-MARIE :</b>	Directeur de cabinet Préfecture de Dordogne
<b>Michel ROBQUIN :</b>	Secrétaire général de la sous-préfecture
<b>Céline FANZY :</b>	DRIRE* – Pôle risque accidentel
<b>Sébastien MORETTI:</b>	DRIRE* – Pôle risque accidentel
<b>Cyril BERNADE :</b>	DRIRE* – UT 24
<b>Jean Pierre GANDON :</b>	DDT 24 Chef de service
<b>Danièle VIALATTE:</b>	DDT 24 – Pôle risques DPF
<b>Franck MATELAT :</b>	DDT 24 – Pôle risques DPF
<b>Frédéric SAENZ :</b>	SIDPC 24
<b>Sébastien NICELLI :</b>	SDIS 24

**La DRIRE est devenue la DREAL par arrêté ministériel en date du 4 janvier 2010.**

### Collège « Collectivités Locales »

<b>Daniel GARRIGUE :</b>	Député de Dordogne
<b>Michel BOURGEOIS :</b>	Conseiller Général du canton de Sigoulès
<b>Armand ZACCARON :</b>	Vice-président du Conseil Général
<b>François DUPUIS :</b>	Maire de Le-Fleix
<b>Yvette DURAND :</b>	Adjointe au maire de Le-Fleix

### Collège « Exploitant »

<b>Christophe BREZAC :</b>	BREZAC ARTIFICES – Président
<b>Aurélié PAYET :</b>	BREZAC ARTIFICES – Responsable sécurité

### Collège « Riverain »

<b>Jean-Marie FLORENTIN :</b>	Président AC/CATM
-------------------------------	-------------------

*M. LAJONIE, Conseiller de la communauté de commune Dordogne Eyraud Lidoire, est excusé.*

*M. PIERRON, délégué du personnel de l'entreprise Brezac Artifices, est excusé.*

*M. BONNET, directeur de Brezac Artifices, est excusé.*

---

## Ordre du jour

---

1. Présentation du dispositif CLIC, à partir de l'arrêté préfectoral N° 091847 du 22 octobre 2009, relatif à la création du Comité Local d'Information et de Concertation de l'entreprise BREZAC ARTIFICES
2. Nomination du Président du CLIC
3. Projection d'un film de présentation des PPRT (Plans de Prévention de Risques Technologiques) – Diffusion de la plaquette PPRT
4. Présentation, par l'exploitant, de son établissement (Principaux phénomènes dangereux du site et principales mesures de sécurité prises ou prévues)

5. Présentation du projet d'arrêté préfectoral prescrivant la mise en œuvre du PPRT autour du site :
  - a. Présentation du périmètre d'étude
  - b. Echange sur les modalités de concertation
6. Information de la société civile sur les incidents dans les SEVESO (diffusion de la plaquette)
7. Questions diverses

---

### ***Documents associés***

---

Annexe 1 : Présentation du dispositif CLIC (SIDPC)

Annexe 2 : Présentation de l'entreprise BREZAC ARTIFICES par l'exploitant

Annexe 3 : Présentation du périmètre de PPRT et échange sur les modalités de concertation

Annexe 4 : Plaquettes d'information

---

### ***10H00 – Début de la réunion***

---

Monsieur **Kenny JEAN-MARIE**, Directeur de cabinet, ouvre la réunion du CLIC concernant la société BREZAC ARTIFICES.

---

### ***Présentation du dispositif CLIC (Annexe 1)***

---

**Kenny JEAN-MARIE, Directeur de cabinet de la Préfecture :**

Enonce que l'objet de cette réunion est d'installer le CLIC pour le PPRT de l'entreprise BREZAC ARTIFICES. Il poursuit en détaillant l'ordre du jour de la réunion.

**Frédéric SAENZ, SIDPC:**

Présente le dispositif de Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) (Cf. Annexe 1)

---

### ***Nomination du Président du CLIC***

---

**Kenny JEAN-MARIE, Directeur de cabinet de la Préfecture :**

Explique qu'à l'occasion de cette réunion d'installation du CLIC, il est nécessaire de désigner un président ou recueillir des candidatures à la présidence de ce CLIC. Personne ne souhaitant se proposer, M. JEAN-MARIE demande à M. GARRIGUE s'il veut bien se présenter.

**Daniel GARRIGUE, Député :**

Répond qu'il est d'accord pour s'impliquer dans ce rôle.

**Céline FANZY, DRIRE :**

Précise que le président du CLIC fait partie des personnes qui vont participer au groupe de travail chargé d'élaborer le règlement d'urbanisme. Il est donc important que le président soit une personne au fait de ce qu'il se passe autour du site sachant que le maire de la

commune du Fleix et des représentants du CLIC (le président et un ou des riverains) sont déjà inclus dans ce groupe de travail.

**Kenny JEAN-MARIE, Directeur de cabinet de la Préfecture :**

La candidature de M. GARRIGUE pour présider ce CLIC sera proposée à Mme le Préfet.

---

***Présentation d'un film de présentation des PPRT – Diffusion de la plaquette PPRT***

---

**Céline FANZY, DRIRE :**

Explique qu'il existe plusieurs plaquettes d'information, notamment une qui synthétise la démarche PPRT à destination du public et à destination plus spécifique des élus locaux. Elle laisse les plaquettes à disposition (cf. Annexe 4).

Melle. FANZY continue en indiquant que le CLIC a vocation à se réunir annuellement. Aujourd'hui, le sujet principal de la réunion est la présentation du PPRT. La démarche est expliquée par un film qui est projeté à l'assemblée.

Film: [http://aleas.terre.tv/#/fr/prevention-des-risques/reportage/2089\\_presentation-de-la-demarche-et-des-enjeux-lies-aux-pprt-plans-de-prevention-des-risques-technologiques](http://aleas.terre.tv/#/fr/prevention-des-risques/reportage/2089_presentation-de-la-demarche-et-des-enjeux-lies-aux-pprt-plans-de-prevention-des-risques-technologiques)

---

***Présentation de l'établissement – Principaux phénomènes dangereux du site et principales mesures de sécurité (Annexe 2)***

---

**Christophe BREZAC, BREZAC ARTIFICES :**

Présente l'historique de l'entreprise ainsi que les activités et leurs risques sur le site du Fleix (Cf. Annexe 2).

***Commentaires***

**Kenny JEAN-MARIE, Directeur de cabinet de la Préfecture :**

Demande si l'entreprise est positionnée sur toute la chaîne de production, de la fabrication du produit à l'établissement de spectacles.

**Christophe BREZAC, BREZAC ARTIFICES :**

Répond que l'entreprise ne fabrique pas d'artifices. Brezac conçoit les produits mais la fabrication se fait dans d'autres usines spécialisées. L'entreprise dispose d'un laboratoire qui permet de mettre les produits sur le marché, c'est-à-dire vérifier leur bon fonctionnement et contrôler leur conformité. La vocation de Brezac Artifices est d'inventer de nouveaux artifices, de les distribuer à des artisans artificiers ou metteurs en scène, de les présenter lors de spectacles pyrotechniques ou encore trouver de nouveaux produits et les adapter au marché français.

**Kenny JEAN-MARIE, Directeur de cabinet de la Préfecture :**

Interroge l'exploitant sur les produits entrants et sortants du site de Le-Fleix.

**Christophe BREZAC, BREZAC ARTIFICES :**

Développe que ce sont des artifices sous forme de produits finis qui entrent sur le site. Parallèlement, le laboratoire teste les produits et une formation d'artificier pour les artifices de catégorie K4 est dispensée.

**Kenny JEAN-MARIE, Directeur de cabinet de la Préfecture :**

Souhaite savoir qui est en charge du suivi de la réglementation SGS du site.

**Céline FANZY, DRIRE :**

Indique que c'est l'inspection des installations classées. Elle précise que le site fait l'objet d'inspections régulières, une à deux fois par an auxquelles viennent s'ajouter des contrôles sur des produits mis sur le marché (prélèvements de produits pour analyses et audit de la procédure de vérification de la conformité des produits avant mise sur le marché).

**Kenny JEAN-MARIE, Directeur de cabinet de la Préfecture :**

Demande quelle est la taille du site.

**Christophe BREZAC, BREZAC ARTIFICES :**

Répond que la longueur du site est d'environ 500m.

**Kenny JEAN-MARIE, Directeur de cabinet de la Préfecture :**

Demande à l'exploitant des précisions sur le site prévu à Montfaucon cité dans la présentation, à savoir s'il s'agit d'une extension de l'activité.

**Christophe BREZAC, BREZAC ARTIFICES :**

Explique que par rapport à l'activité de l'entreprise, il est nécessaire de disposer de quantités de produits supérieures à la possibilité de stockage du site de Le-Fleix. A l'heure actuelle, ces quantités sont stockées sur d'autres sites éloignés ce qui entraîne des inconvénients logistiques. Ce projet à Montfaucon est prévu depuis plus de 5 ans.

**Kenny JEAN-MARIE, Directeur de cabinet de la Préfecture :**

S'enquiert sur la santé économique de Brezac Artifices. Il demande si au niveau national d'autres entreprises semblables existent.

**Christophe BREZAC, BREZAC ARTIFICES :**

Expose qu'ils ont subi la crise de 2009 comme beaucoup d'activités, il y a eu un ralentissement de l'activité. Mais l'année 2010 est de bon augure. Concernant la concurrence, il explique qu'il y a très peu d'entreprises sur des marchés généralistes comme Brezac, seulement 4 ou 5.

**Kenny JEAN-MARIE, Directeur de cabinet de la Préfecture :**

Quels ont été les plus gros clients de l'entreprise en 2009 ?

**Christophe BREZAC, BREZAC ARTIFICES :**

Au niveau local, l'entreprise a participé à la fête du fleuve à Bordeaux, Brezac a produit le feu d'artifice de Bergerac, et au niveau international, Brezac a participé à des festivals en Corée du Sud et un festival est prévu en 2010 à Montréal.

**Kenny JEAN-MARIE, Directeur de cabinet de la Préfecture :**

S'étonne que l'entreprise ne compte qu'une vingtaine de personnes pour la quantité de travail.

**Christophe BREZAC, BREZAC ARTIFICES :**

Répond qu'au niveau logistique, ils sont une vingtaine de personnes sur le site de Le-Fleix, mais ils travaillent aussi avec des artificiers intermittents du spectacle.

**Armand ZACCARON, Vice-président du Conseil Général :**

Demande quel est le chiffre d'affaire à l'exportation.

**Christophe BREZAC, BREZAC ARTIFICES :**

Le chiffre d'affaire à l'exportation est de 6 à 8% selon les années.

**Daniel GARRIGUE, Député :**

Jusqu'à maintenant, les compétences des CLIC relevaient des exploitations déjà existantes. Or là, il est question d'une installation existante et d'une installation future. Il demande donc si l'intervention du CLIC va s'étendre sur le projet de Montfaucon.

**Céline FANZY, DRIRE :**

Clarifie que les deux sites faisant l'objet de 2 arrêtés d'autorisation différents, ils doivent être considérés indépendamment même si l'exploitant est le même. Réglementairement, il y a deux sites SEVESO donc deux CLIC.

Ceci dit, comme la composition du CLIC dépend des acteurs locaux et que le site de Le-Fleix et Montfaucon sont proches, les intervenants seront probablement les mêmes. Aussi pour limiter le nombre de réunions, il est possible de créer un CLIC commun ou que les CLIC se déroulent en même temps.

Dans tous les cas, le CLIC de Montfaucon sera mis en place une fois le site créé.

---

### ***Présentation du périmètre d'étude (Annexe 3)***

---

**Céline FANZY, DRIRE :**

Présente la méthodologie de l'analyse critique de l'étude de danger. Sa présentation est jointe en annexe 3. Le plan est le suivant :

- Présentation de la méthodologie d'analyse
- Périmètre d'étude
- Cartographie des aléas
- Calendrier prévisionnel 2010
- Élaboration du projet de PPRT
- Échange sur les modalités de concertation

### ***Commentaires***

**Yvette DURAND, Adjointe au Maire de Le Fleix :**

Demande si les plans associés au PPRT vont être transmis à la mairie.

**Céline FANZY, DRIRE :**

Répond par l'affirmative et la mairie sera de toute façon consultée par la DDT pour établir la carte des enjeux.

**Armand ZACCARON, Vice-président du Conseil Général :**

Souligne un problème car le P.L.U intercommunal vient juste d'être finalisé or un certain nombre d'éléments découverts aujourd'hui n'ont pas été intégrés dans le P.L.U.

**Christophe BREZAC, BREZAC ARTIFICES :**

Explique qu'une servitude a été établie en 1998 et qu'elle est très semblable au périmètre du PPRT. Cette servitude a été intégrée au P.L.U.

**Céline FANZY, DRIRE :**

Complète que le PPRT est une servitude d'utilité publique et qu'il devra, après son approbation, être annexé au P.L.U

**Armand ZACCARON, Vice-président du Conseil Général :**

Elargit sa question au futur site de Montfaucon. En effet, Montfaucon qui vient d'intégrer la communauté de commune, va également réviser son P.L.U. Comme il est prévu que le futur site de Brezac ait un PPRT, M. ZACCARON demande aux services de l'Etat s'il est possible d'intégrer cette dimension dans la réflexion future de la mise en place du P.L.U.

**Céline FANZY, DRIRE :**

Rappelle que les PPRT sont élaborés pour gérer des situations passées. Le ministère devrait confirmer d'ici la fin de l'année que les sites autorisés après 2005 n'auront pas de PPRT. Le site de Montfaucon possède en revanche un arrêté de servitude. Elle précise que les documents concernant le site de Le-Fleix seront joints au compte-rendu (cf.annexes) et seront disponibles sur internet.

---

### ***Calendrier prévisionnel 2010 (Annexe 3)***

---

#### **Céline FANZY, DRIRE :**

Détaille le calendrier prévisionnel de la démarche PPRT (cf. Annexe 3):

- 7/01/2010: 1<sup>ière</sup> réunion CLIC (démarche et projet d'AP de prescription)
- Consultation des Conseils Municipaux (1 mois)
- Fin février: signature de l'AP de prescription
- Mai 2009: Réunion Groupe Projet (pré-zonage réglementaire et projet de règlement)
- Septembre : Réunion publique et 2<sup>ième</sup> CLIC
- Oct/Nov 2010: Demande d'avis des POA (2 mois)
- Décembre 2010: Enquête publique (1 mois)
- Début 2011: Approbation du PPRT

Il y a un délai réglementaire de 18 mois pour approuver le PPRT à partir de l'arrêté préfectoral de prescription.

#### ***Commentaires***

#### **Armand ZACCARON, Vice-président du Conseil Général :**

Demande quels sont les conseils municipaux qui seront consultés.

#### **Céline FANZY, DRIRE :**

Explique qu'en principe, ce sont les représentants des différentes communes concernées qui sont consultés. Pour Brezac Artifices, il n'y a que la commune de Le-Fleix qui est touchée.

#### **Armand ZACCARON, Vice-président du Conseil Général :**

Demande si la communauté de communes a un rôle à jouer.

#### **Céline FANZY, DRIRE :**

Répond que la communauté de communes est prise en compte dans l'arrêté CLIC et fait partie des personnes et organismes associés.

#### **Yvette DURAND, Adjointe au Maire de Le-Fleix :**

Souhaite que la mairie ait le plus rapidement possible les documents.

---

### ***Echange sur les modalités de concertation (Annexe 3)***

---

#### **Céline FANZY, DRIRE :**

Expose la composition du groupe projet qui sera en charge d'élaborer le PPRT (cf. Annexe 3). C'est un groupe de travail sous l'autorité de la préfecture, qui sera composé de :

- la DREAL (ex DRIRE)
- la DDT (ex DDE)
- l'exploitant du site (BREZAC)
- le Maire de Le-Fleix
- la Communauté de communes Dordogne-Eyraud-Lidoire
- les représentants du CLIC : président du CLIC et 1 représentant des riverains du site.

Melle FANZY demande qu'un représentant des riverains soit choisi.

**M. Florentin, étant le seul riverain présent, est proposé comme représentant des riverains.**

Céline FANZY continue la présentation des modalités classiques de concertation (Cf. Annexe 3). Elle précise qu'elles ne sont pas fixes et peuvent être modifiées à la demande des participants en séance ou de la commune lors de la consultation sur l'arrêté de prescription.

**Il n'y a pas eu de demandes particulières lors du CLIC.**

---

### ***Questions diverses***

---

**Kenny JEAN-MARIE, Directeur de cabinet de la Préfecture :**

Demande si la mise en place du PPRT est contraignante pour l'exploitant.

**Christophe BREZAC, BREZAC ARTIFICES :**

Explique qu'ils sont depuis longtemps soumis à des contrôles, les obligations du PPRT sont déjà connues. Le PPRT est une suite logique de l'évolution de la réglementation et de la sécurité.

**Kenny JEAN-MARIE, Directeur de cabinet de la Préfecture :**

Pose la même question pour les collectivités et souhaite savoir quelles sont pour eux les plus-values du CLIC.

**François DUPUY, Maire de Le-Fleix :**

Pense que le CLIC est nécessaire pour l'élaboration du périmètre.

**Yvette DURAND, Adjointe au Maire de Le-Fleix :**

Evoque le travail déjà fait par la mairie avec les pompiers et la réservation depuis plusieurs années des surfaces autour de l'entreprise. La commune avait déjà intégré ces données lors de l'implantation de l'entreprise.

**Daniel GARRIGUE, Député :**

Demande ce qu'il advient du CLIC une fois le PPRT fini.

**Frédéric SAENZ, SIDPC :**

Répond que le CLIC sera associé à la mise en place et la présentation du PPI.

**Céline FANZY, DRIRE :**

Précise que pour les sites pyrotechniques en Aquitaine, le danger est bien pressenti. Les communes ont généralement pris en compte la présence du site et sont bien protégées. Il y a peu de problèmes, les populations sont peu indisposées contrairement à d'autres sites industriels.

Une fois le PPRT approuvé, le CLIC se réunira annuellement pour permettre à la société BREZAC d'informer la population de la vie du site

**Yvette DURAND, Adjointe au Maire de Le-Fleix :**

Ajoute qu'il y a un plan de sauvegarde communal qui est commencé et qui est en attente du PPRT et du PPI.

**Daniel GARRIGUE, Député :**

Souhaite savoir quand est prévue la réunion publique d'information.

**Céline FANZY, DRIRE :**

Explique qu'elle est pour le moment programmée en septembre. Sa date définitive dépendra du déroulement du PPRT.

---

## ***Conclusion***

---

**Kenny JEAN-MARIE, Directeur de cabinet de la Préfecture :**

Lève la séance en remerciant tous les participants à cette première réunion du CLIC.

---

***12h – Clôture de la réunion***

---

# ANNEXE 1

*Présentation du dispositif CLIC  
(SIDPC)*

## ANNEXE 2

*Présentation de l'entreprise  
BREZAC ARTIFICES par l'exploitant*

## ANNEXE 3

*Présentation du périmètre de PPRT  
et échange sur les modalités de  
concertation*

# ANNEXE 4

*Plaque d'information*